



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nancy, le 12 janvier 2024

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

à

Mesdames et Messieurs les parlementaires
Madame la Présidente du Conseil
départemental
Mesdames et Messieurs les maires
Mesdames et Messieurs les Président d'EPCI

copie à Messieurs les sous-préfets
d'arrondissement

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE « hiver-printemps 2024 »

Le premier ministre a approuvé la nouvelle posture du plan VIGIPIRATE « hiver- printemps 2024 », applicable à compter du 15 janvier 2024 et jusqu'à nouvel ordre.

L'ensemble du territoire national est ramené au niveau « Sécurité renforcée-Risque attentat » pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée. Cette posture constitue une transition entre la coupe du monde de rugby et les Jeux Olympiques et paralympiques. Elle a vocation à être remplacée par une posture spécifique pour la sécurité des Jeux Olympiques de Paris 2024.

La nouvelle posture met l'accent sur :

- La sécurité des bâtiments à usage d'enseignement et des lieux de culte ainsi que les bâtiments publics et institutionnels.
- La sécurité des grands événements et grands rassemblements notamment pour les manifestations de nature religieuse, sportive et culturelle. A cet effet, vous veillerez à la mise en œuvre de dispositifs de protections spécifiques, notamment contre les véhicules-béliers sur les lieux ou artères les plus fréquentées. J'attire également votre attention sur le fait que les opérations de sécurisation des Jeux Olympiques mobiliseront particulièrement les forces de l'ordre et les services opérationnels, aussi je vous invite à anticiper l'organisation de vos

1, rue du préfet Claude Erignac
CO 60031
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.26.26
Mél : pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr

manifestations notamment en mobilisant vos polices municipales et les sociétés de sécurité afin de garantir la sécurité de ces événements dans le contexte vigipirate.

- La surveillance et le contrôle accrus sur les rassemblements liés à la préparation des Jeux Olympiques et paralympiques ainsi que ceux organisés en plein air dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

Vous pouvez consulter la plateforme www.vigipirate.gouv.fr afin de connaître les mesures en vigueur et les recommandations associées à ce niveau de risque.

Le préfet


Françoise SOULIMAN